

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1006

présenté par

M. Delaporte et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 640 de M. Marleix

ARTICLE 8 TER

I. – Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , sauf si les fournisseurs susmentionnés démontrent qu'ils ne sont techniquement pas en mesure de satisfaire à ces réquisitions ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 7, supprimer les mots :

« ou techniques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de repli vise à rappeler qu'en l'état actuel des connaissances et des techniques , il n'est pas possible de permettre un accès aux messageries cryptées sans faire courir un risque de sécurité à l'ensemble des communications échangées dans le cadre de cet